



Compte-rendu de l'audioconférence entre les OS et la Direction- 11 mai 2020 /9 H 30

OS participantes : CGT – CFDT- FO- Solidaires

- **Situation des effectifs**

La DDFiP 49 nous a enfin donné les chiffres détaillés que nous demandions, par service.

La situation des effectifs de la DDFiP 49 est :

	au 7 mai	au 30 avril	au 22 avril
agents présents	223	209	168
agents en télétravail	191	186	165
agents en ASA « garde d'enfants »	112	112	112
agents en ASA « santé fragile »	55	55	53
agents en ASA ordinaires	298	317	381

- **Protection des agents**

Nous avons confirmation que c'est le préfet qui centralise la commande des masques pour toutes les administrations de l'État. Jeudi dernier, la DDFiP 49 a été chercher 26 000 masques jetables pour la DDFiP 49, l'ESI d'Angers et la DIRCOFI Maine et Loire. C'est une dotation pour 3 semaines.

Rappel : les masques seront distribués par les chefs de service, uniquement pour les agents qui le demandent et 2 par jour. Ils ne seront pas obligatoires.

Un message va être mis sur Ulysse 49 pour expliquer comment utiliser les masques.

La question d'une poubelle spéciale masques dans les services a été posée, la DDFiP va se renseigner.

Pour le ménage, on a demandé qu'une désinfection soit faite dans tous les services du département. Ça sera uniquement un ménage approfondi cette semaine dans tous les services.

Une renégociation du marché régional de ménage a été demandé (en augmentation par rapport à celui d'aujourd'hui), pas de nouvelles à ce jour.

- **Ressources humaines**

J'ai demandé et obtenu, à ce que les collègues qui ne sortent pas du service lors de la pause méridienne ne soient pas obligés de badger : pour éviter des croisements de personnes. Ainsi, seuls les badgeages du matin et du soir sont obligatoires si les collègues ne sortent pas le midi. Un message dans ce sens va être mis sur Ulysse. Par ailleurs, j'ai demandé à ce que la journée soit créditée en entier pour les collègues qui, pour une raison ou une autre (horaires transports en commun, etc), ne peuvent pas faire leurs horaires habituels. Il m'a été répondu que la bienveillance sera de mise, le temps de la reprise à un « rythme normal ».

En outre, suite à une question d'un collègue, j'ai demandé à M Derrac si le vendredi 22 mai (lendemain du jeudi de l'ascension), il y aurait une différence de traitement entre les collègues qui auront repris le travail et les collègues en ASA. Réponse : non. Les services sont fermés, cela a été voté en CTL donc tous les collègues, qui travaillent habituellement le vendredi doivent poser un jour ; en général l'Autorisation spéciale d'absence (car c'est le premier jour de l'année concerné par cette fermeture des services).

Enfin, le PRA : Plan de Reprise d'Activité de la DDFiP 49 sera étudié au CHS-CT de jeudi prochain, le 14 mai.